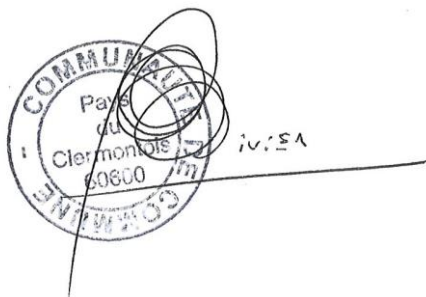


PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 JANVIER 2021



ADOpte LE 18 FEVRIER 2021



Lionel OLLIVIER
Président de la Communauté de Communes du Clermontois

SEANCE DU 28 JANVIER
L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN
A 18 HEURES 30

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle Alain Bashung, 22 Place Pierre SEMARD à Mouy (Oise). Dans le cadre de la délibération 2020_08_04 du 10 décembre 2020 et du règlement intérieur du conseil, la séance est exceptionnellement délocalisée dans cette salle. La convocation leur a été adressée par le Président de la Communauté de communes du Clermontois le 21 janvier 2021, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'accès du public était possible pour les personnes autorisées et dans la limite de 20 personnes (non compris les conseillers communautaires et personnel communautaire). De la même manière, les gestes barrières ont été appliqués (port du masque, mise à disposition de gel hydro alcoolique, sens de circulation pour limiter les croisements...).

TITULAIRES : Mme ANSART ; Mme BALSALOBRE ; M. BELLANGER ; M. BELVAL ; Mme BIASON ; Mme BONICKI ; Mme BOULENGER ; Mme BOVERY ; Mme BRETON ; M. BRUYER ; Mme CALDERON ; Mme CHANOINE ; M. CHEMIN ; M. COFFINEAU ; Mme COMTE ; Mme DECUIGNIERE ; M. DELCROIX ; Mme DELABROY ; M. DERUEM ; Mme DUFRANNE ; M. DUPUIS ; M. GATTE ; Mme GRANGE ; M. HAUTDEBOURG ; M. HESSE ; M. ISKOU (démissionnaire) ; Mme LACROIX DESESSART ; M. LAMAAZI ; M. LAMBERT ; M. LECOMTE ; Mme MARIENVAL ; M. MAUGER ; M. MINE ; M. OLLIVIER ; M. PELLERIN ; Mme PELTIER ; M. RANDON ; Mme RIVIERE (démissionnaire) ; M. ROUSSELLE ; M. RUBE ; M. THEROUDE ; M. VICHARD.

PRESENTS : Mme ANSART ; M. BELLANGER ; M. BELVAL ; Mme BIASON ; Mme BONICKI ; Mme BOULENGER ; Mme BOVERY ; Mme BRETON ; M. BRUYER ; Mme CALDERON ; Mme CHANOINE ; M. CHEMIN ; M. COFFINEAU ; Mme COMTE ; M. DELCROIX ; Mme DELABROY ; M. DERUEM ; Mme DUFRANNE ; M. DUPUIS ; M. GATTE ; Mme GRANGE ; M. HAUTDEBOURG ; M. HESSE ; Mme LACROIX DESESSART ; M. LAMBERT ; M. LECOMTE ; M. MAUGER ; M. MINE ; M. OLLIVIER ; M. PELLERIN ; Mme PELTIER ; M. RANDON ; M. ROUSSELLE ; M. VICHARD. Mme SEBIH (conseillère installée en début de séance) ; M PENEAU (conseiller installé en début de séance) ;

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme BALSALOBRE (pouvoir à M. BRUYER) ; M. RUBE (pouvoir à M. ROUSSELLE) ;

ABSENTS : Mme DECUIGNIERE ; M. THEROUDE ; M. LAMAAZI ; Mme MARIENVAL ; Mme RIVIERE (démissionnaire) ; M. ISKOU (démissionnaire) ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VICHARD

L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION ETAIT LE SUIVANT :

1. Installation de conseillers communautaires
2. Election du secrétaire de séance ;
3. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 10 décembre 2020 ;
4. Compte-rendu des délégations d'attribution du Président ;
5. Syndicat Mixte SCOT Beauvaisis-clermontois : modification des délégués ;
6. Commissions thématiques : mise à jour;
7. Commande publique : Habilitation de signature de marché de travaux - Restructuration des chaufferies (OP 405 axe 4) ;
8. Commande publique : Habilitation de signature de marchés de travaux mise en conformité et accessibilité PMR du cinéma clermontois (OP 405 axe 8) ;
9. Commande publique : Habilitation de signature de marchés de travaux de mise en accessibilité PMR, modernisation et réhabilitation du centre aquatique (OP 405 axe 8) ;
10. Commande publique : Constitution d'un groupement de commandes : requalification de la Rue Marcel Thomas à Agnetz ;
11. Commande publique : Habilitation de signature de l'accord cadre Eau potable ;
12. Commande publique : habilitation signature d'un avenant au marché de restauration avec la SAGERE ;
13. Équipement communautaire : Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) / Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de l'Etat et Conseil Départemental de l'Oise - Centre aquatique - Abrogation de la délibération 2020_07_07 du 19/11/2020 ;
14. Équipement communautaire : Demande de subvention – Travaux de réfection de couvertures Salle Bricogne: Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR - Economie d'énergie) auprès de l'Etat et Région Hauts de France (FRATRI)
15. Eau potable – Délégation de Service Public (Déléataire SUEZ) – Pénalité relative au rendement du réseau ;
16. Assainissement : Suivi de l'épidémie COVID-19 dans les eaux usées – adhésion au réseau OBEPINE ;
17. Questions orales.

1 - INSTALLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (DÉLIBÉRATION N°2021_01_01)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants.

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Sur proposition du Président,
Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

Vu la démission de Mme Annie RVIÈRE de son mandat de conseillère municipale à Mouy,

Vu la démission de Abdelaziz ISKOU de son mandat de conseiller municipal à Clermont,

Vu l'article L.273-10 du code électoral indiquant que lorsqu'un siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque raison que ce soit, il est pourvu par le candidat du même sexe, élu conseiller municipal, suivant la liste des candidats au siège de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu,

Vu L'article L. 273-12 du code électoral qui prévoit qu'en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive,

Considérant que deux places de conseiller communautaire sont vacantes,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à ce remplacement en vertu des lois en vigueur,

INSTALLE :

Mme Leïla SEBIH, conseillère communautaire pour représenter la commune de Mouy,

M. Alain PENEAU, conseiller communautaire pour représenter la commune de Clermont.

2 - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (DÉLIBÉRATION N°2021_01_02)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants.

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

DECIDE de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,
DESIGNE Jean-Philippe VICHARD, secrétaire de séance.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DÉCEMBRE (DÉLIBÉRATION N°2021_01_03)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants.

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le projet de procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 transmis aux conseillers communautaires ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	02
Suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19
Pour	36
Contre	00

ADOpte, sans modification, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.

4 - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU PRÉSIDENT (DÉLIBÉRATION N°2021_01_04)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Monsieur le Président a fait un compte-rendu des décisions qu'il a prises, en application de la délibération n°2020_04_05 du 07 juillet 2020, modifiée par délibération n°2020_08_17 du 10 décembre 2020, relative aux délégations d'attribution du Président.

<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2020_150 Rmbt sinistre Clôture siège
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2020_151 Rmbt sinistre Candélabre Lycée Roberval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2020_152 MOE Travaux les ateliers relais BONNETBLANC
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2020_153 MOE Modernisation centre aquatique
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2020_154 Annexe CR_SUPPORT_PRESENTATION_COPIIL6_FSEU
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2020_154 FSEU_COPIIL_6
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2020_155 Annexe convention de mutualisation Clermont E. Bellanger
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2020_155 convention de mutualisation Clermont E. Bellanger
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2020_156 Annexe convention REB
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2020_156 Convention REB
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2020_157 Annexe avenant 2
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2020_157 Avenant 2 Pivetta - travaux création zone de stockage déchetterie Breuil-le-sec

<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2021_001 Désinfection désinsectisation et dératisation de l'ancien collège fernel	05/01,
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEC2021_002 Repos Dominical - LEADER PRICE	08/01,

Sur proposition du Président,
Le Conseil communautaire,
Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

PREND ACTE de cet exposé.

5 - SYNDICAT MIXTE SCOT BEAUVAISIS-CLERMONTOIS : MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS (DÉLIBÉRATION N°2021_01_05)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Monsieur le Président propose de modifier la composition des délégués de la CC du Clermontois au Syndicat mixte SCOT Beauvaisis Clermontois.

Il s'agit de donner suite à la demande de remplacement d'un délégué suppléant, élu de la commune de Breuil-le-sec.

S'agissant de la désignation d'un représentant à un syndicat mixte, son élection se fera au scrutin secret.

Sur proposition du Président,
Le Conseil communautaire,
Après avoir recueilli la candidature de M. Jean-Luc CARON,
Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Secret
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

DÉSIGNE M. Jean-Luc CARON, délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte du SCOT Beauvaisis-Clermontois en remplacement de M. Patrick THOMASSIN.

A l'issue de cette désignation, les représentants titulaires et suppléants de la communauté de communes du Clermontois au sein du Syndicat Mixte du SCOT Beauvaisis-Clermontois sont les suivants :

Prénom	Nom	Titulaire T –Suppléant S
Stéphanie	ANSART	T
Denis	DUPUIS	T
Jean-Philippe	VICHARD	T
David	BELVAL	T
Christophe	GATTE	T
Michel	RUBE	T
Lionel	OLLIVIER	T
Jean-Claude	PELLERIN	T
Yves	COFFINEAU	T
Philippe	MAUGER	T
Philippe	HESSE	T
Brigitte	BOULENGER	T
Jean Pierre	ROUSSELLE	S
Jean-Luc	CARON	S
Jean-Guy	BRUYER	S

Serge	LAMBERT	S
Stéphane	LECOMTE	S
Alain	RANDON	S
Aïda	DECORNET	S
Nathalie	BONICKI	S
Roger	VANNIER	S
Katia	BRETON	S
Christophe	CHEMIN	S
Hélène	DUFRANNE	S

6 - COMMISSIONS THÉMATIQUES : MISE A JOUR (DÉLIBÉRATION N°2021_01_06)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Par délibération n°2020_05_34 du 24 septembre 2020, le conseil communautaire a décidé de créer les 15 commissions thématiques ci-dessous :

- ✓ Finances,
- ✓ Fonds de concours,
- ✓ Cycle de l'Eau,
- ✓ Culture,
- ✓ Patrimoine et infrastructure,
- ✓ Collecte et valorisation des déchets,
- ✓ Petite Enfance – Portage de repas,
- ✓ Mutualisation,
- ✓ Projet de territoire,
- ✓ Pacte Financier et Fiscal,
- ✓ Territoire Connecté.
- ✓ Les 60 ans de la Communauté de communes du Clermontois,
- ✓ Economie – Transition écologique – Mobilité,
- ✓ Habitat,
- ✓ Aménagement Urbanisme.

Pour tenir compte de l'installation de nouveaux conseillers communautaires, il est nécessaire de mettre à jour les membres des commissions thématiques instituées par délibération n°2020_05_34 du 24 septembre 2020.

Il est proposé au conseil communautaire :

- ✓ D'ABROGER la délibération 2020_07_04 portant désignations dans les commissions thématiques,

- ✓ DE DESIGNER les membres des commissions instituées par délibération 2020_05_34 susvisée.

S'agissant d'une désignation de membres dont l'élection au scrutin secret n'est pas rendue obligatoire par les lois et règlements en vigueur, il est possible de procéder à leur désignation au scrutin ordinaire pour autant que l'ensemble des membres du conseil communautaire y soit favorable.

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

DECIDE d'abroger la délibération 2020_07_04 susvisée,

DECIDE de désigner les membres des commissions communautaires au scrutin ordinaire ;

DESIGNE les membres des commissions instituées par délibération 2020_05_34 susvisée) comme ainsi détaillés sur le tableau ci-joint en annexe.

7 - COMMANDE PUBLIQUE : HABILITATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ DE TRAVAUX - RESTRUCTURATION DES CHAUFFERIES (OP 405 AXE 4) (DÉLIBÉRATION N°2021_01_07)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

La Communauté de communes du Clermontois est engagée dans la transition énergétique de son patrimoine et le développement des énergies renouvelables.

Afin d'améliorer significativement la performance énergétique de ces bâtiments, le remplacement de chaudières par des équipements plus performants, est envisagé (ex : chaudière à condensation, calorifugeage, VMC Double flux...).

En 2021, les bâtiments suivants sont concernés :

- Le Dojo de Mouy,
- Le Centre d'Animation et de Loisirs,
- Le Cinéma

Le coût de cette opération est estimé à 315 000.00 € HT soit 378 000.00 € TTC.

Pour mener à bien ces travaux, la collectivité se fait accompagner d'un bureau d'étude : A.E.C - 80450 CAMON

Pour ne pas retarder l'attribution des marchés et leur notification aux entreprises retenues, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations, à signer le marché, les pièces de liquidation, les décisions, avenants éventuels à intervenir et toutes pièces afférentes.

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer le marché de maîtrise d'œuvre dans la limite de 315 000.00 € HT, soit 378 000.00 € TTC

HABILITE ET AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer les avenants, décisions éventuelles à intervenir et toutes les pièces afférentes relatives à l'exécution et la liquidation de ces marchés.

8 - COMMANDE PUBLIQUE : HABILITATION DE SIGNATURE DE MARCHÉS DE TRAVAUX MISE EN CONFORMITÉ ET ACCESSIBILITÉ PMR DU CINÉMA CLERMONTOIS (OP 405 AXE 8) (DÉLIBÉRATION N°2021_01_08)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

La Communauté de communes du Clermontois s'est engagée dans la mise en conformité et en accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR) du Cinéma du Clermontois, pour ce faire la collectivité est accompagnée du MOE : Cabinet Xavier SIMONNEAUX, Architecte pour réaliser ces travaux.

Les travaux prévus ont pour but :

- La mise en conformité PMR depuis l'espace public
- La mise en conformité de l'établissement
- La restructuration de la salle annexe.
- Création de locaux de vie pour le personnel exploitant (code du travail)

Le coût de cette opération est estimé à 852 320.00 € HT soit 1 022 784.00 € TTC.

Pour ne pas retarder l'attribution des marchés et leur notification aux entreprises retenues, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations, à signer le marché, les pièces de liquidation, les décisions, avenants éventuels à intervenir et toutes pièces afférentes.

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer le marché de maîtrise d'œuvre dans la limite de 852 320.00 € HT soit 1 022 784.00 € TTC

HABILITE ET AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer les avenants, décisions éventuelles à intervenir et toutes les pièces afférentes relatives à l'exécution et la liquidation de ces marchés.

9 - COMMANDE PUBLIQUE : HABILITATION DE SIGNATURE DE MARCHÉS DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR, MODERNISATION ET RÉHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE (OP 405 AXE 8) (DÉLIBÉRATION N°2021_01_09)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

La Communauté de communes du Clermontois projette la réalisation de travaux de mise en accessibilité PMR, de modernisation et de réhabilitation du Centre Aquatique, pour ce faire la collectivité est accompagnée du MOE : Xavier SIMONNEAUX, Architecte pour réaliser ces travaux.

Ces travaux répondent à 3 objectifs :

1.Réglementaire :

- ✓ Mise en accessibilité PMR

2.Technique :

- ✓ Remplacement de la Gestion Technique Centralisée (GTC)
- ✓ Remplacement de menuiseries
- ✓ Mise en place d'une alarme intrusion et d'une vidéo protection
- ✓ Réfection des carrelages bassins
- ✓ Traitement des Infiltrations d'eau dans la galerie technique
- ✓ Traitement de la corrosion des menuiseries vitrées
- ✓ Réfection de l'étanchéité des bacs tampon
- ✓ Traitement des surfaces boisées et des murs

3.Fonctionnel

- ✓ Aménagement d'un bureau pour le Directeur
- ✓ Mise en place de protections solaires sur la façade principale
- ✓ Réaménagement de l'espace beauté
- ✓ Réfection du sauna
- ✓ Réfection du hammam
- ✓ Réfection des douches et de la faïence de l'espace détente
- ✓ Réaménagement de la douche froide
- ✓ Réfection de la nurserie
- ✓ Création d'un local de rangement extérieur

Le montant global de cette opération est basé sur une estimation prévisionnelle de 835 000.00 € HT soit 1 002 000.00 € TTC (valeur octobre 2020).

Pour ne pas retarder l'attribution des marchés et leur notification aux entreprises retenues, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations, à signer le marché, les pièces de liquidation, les décisions, avenants éventuels à intervenir et toutes pièces afférentes.

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38

Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer le marché de maîtrise d'œuvre dans la limite de de 835 000.00 € HT soit 1 002 000.00 € TTC,

HABILITE ET AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer les avenants, décisions éventuelles à intervenir et toutes les pièces afférentes relatives à l'exécution et la liquidation de ces marchés.

10 - COMMANDE PUBLIQUE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES : REQUALIFICATION DE LA RUE MARCEL THOMAS A AGNETZ (DÉLIBÉRATION N°2021_01_10)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Considérant l'article 8 du Code des Marchés Publics fixant les conditions de création d'un groupement de commandes entre collectivités territoriales.

Considérant que les groupements de commandes permettent aux acheteurs publics de coordonner et de regrouper leurs achats pour, notamment, réaliser des économies d'échelle et de se regrouper, pour choisir le ou les mêmes prestataires.

Considérant que des groupements de commandes peuvent être créés de manière temporaire ou permanente, selon qu'il s'agisse de répondre à des besoins ponctuels ou récurrents.

Considérant que les travaux de requalification de la rue Marcel Thomas à Agnetz requièrent l'intervention de plusieurs partenaires : la commune d'Agnetz et la Communauté de Communes du Clermontois dans le cadre de ses compétences eau, défense incendie et assainissement.

Considérant donc qu'un groupement de commandes pourrait s'avérer utile dans ce cadre.

Considérant qu'une convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement est signée par les membres.

Considérant que cette convention désigne un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur soumis au code des Marchés Publics.

Considérant que ce coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le présent code, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants et que chaque membre du groupement s'engage, dans la convention, à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Le Conseil communautaire est appelé à :

APPROUVER

- ✓ la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Clermontois et la commune d'Agnetz dans le cadre travaux de requalification de la rue Marcel Thomas à Agnetz
- ✓ l'adhésion au groupement de commandes,
- ✓ le choix de la Communauté de Communes du Clermontois en qualité de coordonnateur du groupement

DESIGNER

- ✓ un membre titulaire et un membre suppléant, comme représentants de la Communauté de communes au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

AUTORISER

- ✓ le Président à signer la convention constitutive du groupement ainsi que les documents s'y rapportant
- ✓ le Président à lancer le marché de travaux, décisions et avenants éventuels à intervenir dans la limite de l'estimation prévisionnelle du maître d'œuvre, soit 600 000,00 € T.T.C et à signer tous les actes afférents à ce marché.

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

APPROUVE :

- ✓ la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Clermontois et la commune d'Agnetz dans le cadre des travaux de requalification de la rue Marcel Thomas à Agnetz
- ✓ l'adhésion au groupement de commandes,
- ✓ le choix de la Communauté de Communes du Clermontois en qualité de coordonnateur du groupement

AUTORISE

- ✓ Le Président à signer la convention constitutive du groupement et les documents s'y rapportant ;
- ✓ le Président à lancer le marché de travaux, décisions et avenants éventuels à intervenir dans la limite de l'estimation prévisionnelle du maître d'œuvre soit 600 000,00 € T.T.C et à signer tous les actes afférents à ce marché.

S'agissant de la désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

DECIDE de désigner les représentants au scrutin ordinaire,

DESIGNE :

- ✓ Monsieur Jean-Claude PELLERIN, membre titulaire,
- ✓ Monsieur Stéphane LECOMTE, membre suppléant,

comme représentants au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

11 - COMMANDE PUBLIQUE : HABILITATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE EAU POTABLE (DÉLIBÉRATION N°2021_01_11)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le linéaire de canalisation d'eau potable en service s'élève à 220 Kms.

A ce jour, le taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable de la Communauté de Communes du Clermontois est de 0,25%, correspondant à 500 mètres de canalisation chaque année.

Afin d'assurer le taux de renouvellement de 500 mètres de canalisation supplémentaire chaque année, la Communauté de communes du Clermontois lance un accord cadre à marchés subséquents multi attributaires eau potable pour mettre en œuvre les travaux correspondants.

Cet accord cadre aura une durée d'une année, reconductible 3 fois et son montant maximum annuel sera fixé à 1 000 000 € HT, soit 4 000 000 € HT sur 4 ans.

Afin de ne pas en retarder l'attribution, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer l'accord Cadre, les marchés subséquents, décisions, avenants éventuels à intervenir et toutes pièces afférentes.

Sur proposition du Président,

Vu la nécessité d'augmenter le taux de renouvellement du réseau d'eau potable de la Communauté de Communes du Clermontois

Vu l'avis favorable de la Commission eau et assainissement

Afin de mettre en œuvre cette décision.

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer le marché de maîtrise d'œuvre dans la limite de 4 000 000 € HT, soit 4 800 000 € TTC.

12 - COMMANDE PUBLIQUE : HABILITATION SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE RESTAURATION AVEC LA SAGERE

Le Président informe l'assemblée du retrait de ce point à l'ordre du jour.

13 - ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE : SUBVENTION DETR/DSIL ET CD60 CENTRE AQUATIQUE - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020_07_07 DU 19/11/2020 (DÉLIBÉRATION N°2021_01_12)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

La Communauté de communes du Clermontois projette la réalisation de travaux de mise en accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR), de modernisation et de réhabilitation du Centre Aquatique.

Ces travaux répondent à 3 objectifs :

- ✓ **Réglementaire :**
 - ✓ Mise en accessibilité PMR

- ✓ **Technique :**
 - ✓ Remplacement de la Gestion Technique Centralisée (GTC)
 - ✓ Remplacement de menuiseries
 - ✓ Mise en place d'une alarme intrusion et d'une vidéo protection
 - ✓ Réfection des carrelages bassins
 - ✓ Traitement des Infiltrations d'eau dans la galerie technique
 - ✓ Traitement de la corrosion des menuiseries vitrées
 - ✓ Réfection de l'étanchéité des bacs tampon
 - ✓ Traitement des surfaces boisées et des murs

- ✓ **Fonctionnel :**
 - ✓ Aménagement d'un bureau pour le Directeur
 - ✓ Mise en place de protections solaires sur la façade principale
 - ✓ Réaménagement de l'espace beauté
 - ✓ Réfection du sauna
 - ✓ Réfection du hammam
 - ✓ Réfection des douches et de la faïence de l'espace détente
 - ✓ Réaménagement de la douche froide
 - ✓ Réfection de la nurserie
 - ✓ Création d'un local de rangement extérieur

Pour un montant total estimatif de travaux de 745 800.00 € HT soit 894 960.00 € TTC

État DETR

Priorité 3 "Équipements aquatiques (extension et réhabilitation)"

Ces travaux répondent à :

- ✓ Remplacement de la Gestion Technique Centralisée (GTC)
- ✓ Remplacement de menuiseries
- ✓ Mise en place d'une alarme intrusion et d'une vidéo protection
- ✓ Réfection des carrelages bassins
- ✓ Traitement des Infiltrations d'eau dans la galerie technique
- ✓ Traitement de la corrosion des menuiseries vitrées
- ✓ Réfection de l'étanchéité des bacs tampon
- ✓ Traitement des surfaces boisées et des murs
- ✓ Aménagement d'un bureau pour le Directeur
- ✓ Mise en place de protections solaires sur la façade principale
- ✓ Réaménagement de l'espace beauté
- ✓ Réfection du sauna
- ✓ Réfection du hammam
- ✓ Réfection des douches et de la faïence de l'espace détente
- ✓ Réaménagement de la douche froide
- ✓ Réfection de la nurserie
- ✓ Création d'un local de rangement extérieur

Soit un montant de 555 000 € HT soit 666 000 € TTC

État DSIL

Mise aux normes et sécurisation des équipements publics

Ces travaux répondent à :

- ✓ Mise en accessibilité PMR
- ✓ Mise en place d'une alarme intrusion et d'une vidéo protection

Soit un montant de 190 800 € HT soit 228 960.00 € TTC

Conseil départemental de l'OISE

Aide à la création, à la réhabilitation ou à l'aménagement de tout équipement sportif, homologable ou non.

Ces travaux répondent à l'ensemble du projet

Soit un montant total de travaux de 745 800.00 € HT soit 894 960.00 € TTC

Le montant global de cette opération est basé sur une estimation prévisionnelle provisoire de 820 775.94 € HT soit 984 931.13 € TTC.

Il est proposé au conseil d'abroger la délibération n°2020_07_07 du 19/11/2020 et de délibérer à nouveau pour autoriser le Président à solliciter l'aide financière DETR, DSIL et du CD 60 pour ces travaux selon le plan de financement ci-dessous.

Éléments financiers estimatifs - Opération 405 Axe 8
Mise en accessibilité PMR, modernisation et réhabilitation du Centre Aquatique

Nature des dépenses	Détail	Montant HT
Maitrise d'œuvre	X. SIMONNEAUX	67 122.00 €
Contrôle Technique	QUALICONSULT	4 996.86 €
Coordonnateur SPS	CSPS CONSULTING	2 857.08 €
Travaux	Estimation	745 800.00 €
Montant du projet		820 775.94 €
Soit un montant de 984 931.13 € TTC		

Financeurs	Taux	Assiette retenue	Part	Montants financés
Etat DETR				
Priorité 3 "Équipements aquatiques (extension et réhabilitation)"	30% *	300 000.00 €	10.97 %	90 000.00 €
<i>*30 % calculée sur une dépense HT plafonnée à 300 000 €, soit 90 000 €.</i>				

Financeurs	Taux	Assiette retenue	Part	Montants financés
Etat DSIL				
Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	80% *	190 800.00 €	18.60 %	152 640.00 €
<i>*80 % maximum</i>				
Conseil départemental de l'OISE	34% *	745 800.00 €	30.89 %	253 572.00 €

Aide à la création, à la réhabilitation ou à l'aménagement de tout équipement sportif, homologable ou non. <i>*34% Taux communal</i>			
Total des subventions demandées HT	60.46%		496 212.00 €
Pays du Clermontois		39.54 %	324 563.94 €
Total général HT			820 775.94 €

Sur proposition du Président,
Le Conseil communautaire,
Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38
Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

- ✓ **ABROGE** la délibération n° 2020_07_07 du 19 novembre 2020,
- ✓ **AUTORISE** le président à solliciter l'aide financière au titre de la DETR,
- ✓ **AUTORISE** le président à solliciter l'aide financière au titre de la DSIL,
- ✓ **AUTORISE** le président à solliciter l'aide financière au titre du Conseil Départemental de l'Oise,
- ✓ **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel susvisé,
- ✓ **SOLLICITE** une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux,
- ✓ **HABILITE ET AUTORISE** le Président où en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, le Vice-président chargé des finances, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**14 - DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE COUVERTURES
SALLE BRICOGNE: DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET RÉGION HAUTS DE FRANCE (FRATRI) (DÉLIBÉRATION
N°2021_01_13)**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

La Communauté de Communes du Clermontois va entreprendre des travaux de réfection de couvertures sur le bâtiment suivant :

- ✓ Salle de sports D. BRICOGNE, travaux réalisés d'avril à juillet 2021

Travaux prévus :

- ✓ Dépose Couverture shingle
- ✓ Dépose d'étanchéité sur bac et support béton
- ✓ Désamiantage (dauphin et manchon fibre ciment)
- ✓ Mise en place d'une étanchéité membrane PVC isolé
- ✓ Mise en place d'un isolant, laine de roche 170 min R 4.70.
- ✓ Mise en place d'une couverture en panneaux sandwich en remplacement des brisis shingle, laine de roche HD 200 min R 4.60
- ✓ Évacuation des eaux pluviales

Le coût de cette opération est estimé à 263 547.025 € HT soit 316 256.70 € TTC

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la Région (FRATRI) pour ces travaux selon la décomposition du plan de financement ci-dessous :

Estimation des travaux	263 547.25 € HT
Subvention DETR	Taux de subvention de 40 %* 105 418.90 € HT
Subvention FRATRI	Taux de subvention de 40%* 105 418.90 € HT
Solde Communauté de communes du Clermontois	52 709.45 € HT

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire,

Après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de scrutin	Ordinaire
Votants	38

Abstention - Refus de prendre part au vote, Blanc, Nul,...	00
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38
Contre	00

- ✓ **AUTORISE** le président à solliciter l'aide financière de l'Etat (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la Région (FRATRI),
- ✓ **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel susvisé,
- ✓ **SOLLICITE** une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux,
- ✓ **HABILITE et AUTORISE** le Président ou en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque raison que ce soit de ce dernier, le Vice-président dans l'ordre de désignation, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

15 - EAU POTABLE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DÉLÉGATAIRE SUEZ) – PÉNALITE RELATIVE AU RENDEMENT DU RÉSEAU

Le Président informe l'assemblée du retrait de ce point à l'ordre du jour.

16 - ASSAINISSEMENT : SUIVI DE L'ÉPIDÉMIE COVID-19 DANS LES EAUX USÉES – ADHÉSION AU RÉSEAU OBEPINE (DÉLIBÉRATION N°2021_01_14)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :

36 présents, 6 absents, 38 votants

Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Bien que le SARS-CoV2 soit un virus respiratoire, il peut être présent en grandes quantités dans le tube digestif et être excrété dans les selles et ce très vite après l'infection. Cette particularité permet de quantifier le génome viral dans les eaux usées afin d'anticiper la dynamique de l'épidémie dans les populations.

Le réseau OBEPINE a été créé en avril 2020 afin de définir un plan de lutte intégré contre l'épidémie de COVID-19 s'appuyant sur l'analyse des eaux usées. Ce réseau fait intervenir aujourd'hui des opérateurs publics et privés (Veolia, Suez, SIAAP, Saur...), des collectivités territoriales, des Agences de l'eau et des laboratoires experts dans une volonté commune d'exploiter les eaux usées pour analyser la circulation du SARS-CoV2 sur le territoire national.

Les actions d'OBEPINE sont coordonnées à l'échelle nationale au sein d'un comité interministériel.

OBEPINE a ciblé un « Réseau Sentinelles » national composé d'environ 150 stations choisies en raison de caractéristiques particulières (taille, localisation, bassin versant, nature des effluents, zone touristique éventuelle...).

